



STAGE D'APPLICATION DE LA PROCEDURE D'INTERVENTION EN SCAPHANDRE AUTONOME AVEC MELANGE TRIMIX

1. OBJECTIF :

Acquérir les compétences de l'application, en équipe, de la procédure d'intervention en scaphandre autonome au mélange TRIMIX. (réf. : Décret et Arrêtés du Ministère du Travail – Arrêté 22 Décembre 1995 du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement).

2. CONDITIONS D'ACCES :

- Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe II Mention A ou Mention B,
- Aptitude Médicale à l'Hyperbarie en cours de validité.

3. PROGRAMME :

Durée : 5 jours - Effectif : 8 stagiaires
Encadrement : chef de stage, instructeurs, médecin, infirmier

Théorie :

- Réglementation – Organisation opérationnelle,
- Procédures d'intervention spécifiques,
- Accidents de la plongée aux mélanges,
- Procédures d'urgence et premiers secours,
- Equipements Individuels et Collectifs,
- Mélanges respirables – Fabrication et Analyse.

Pratique :

- Intervention en mer - Application de la procédure mélange en simulation à l'air,
- Intervention en mer - Application de la procédure aux mélanges,
- Procédures d'urgence avec emploi de caisson de décompression,
- Analyse de gaz,
- Evaluation des compétences - Contrôle des connaissances.

4. DOCUMENTS DELIVRES :

- Réglementations et manuels de cours,
- Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie Classe III Mention B, validité 10 ans
Scaphandre autonome au mélange – avec mention sur le livret professionnel.